



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD CÔTE CHALONNAISE

« Une situation, un potentiel,
une volonté... des projets ! »

Communauté de Communes



Sud Côte Chalonnaise

Située entre le Grand Chalon et la Communauté Urbaine de Creusot-Montceau, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise représente un bassin de vie de 9834 habitants pour une superficie de 268 km².

Ses 30 communes, à dominante rurale péri-urbaine, accueillent une nouvelle population, du fait de l'attractivité de son territoire. En effet, il bénéficie de nombreux atouts touristiques comme son vignoble, sa Voie verte, ses nombreux trésors architecturaux et ses balades vertes comprenant 27 boucles balisées.

De plus, le sentier d'interprétation viticole du Montagny attire de plus en plus de visiteurs français et étrangers séduits par le tourisme rural. Ce patrimoine vernaculaire contribue également au bien-être des résidents.

Aujourd'hui, l'intercommunalité s'inscrit dans une démarche de transition énergétique avec comme objectifs la construction d'une stratégie de réduction et d'autonomie énergétique et le changement des comportements routiniers.

Quel potentiel, quelles ressources ?

La situation géographique et les structures auxquelles adhère la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise constituent de véritables opportunités : couronne périurbaine de l'agglomération Chalonnaise, membre de l'Entente intercommunale et adhérente au Syndicat Mixte du Chalonnais, ces mutualisations permettent de mener des projets de territoire.

De plus, la démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), à l'échelle du Syndicat Mixte, facilite l'élaboration d'un plan d'aménagement durable.

Le territoire dispose également d'un gisement complet et varié en énergie renouvelable : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, bois (bûches et plaquettes), méthanisation agricole...

Le mot du président

Daniel DUPLESSIS



« La préoccupation majeure des habitants comme des élus est de maintenir et renforcer la qualité de vie sur le territoire de notre communauté de communes. Elle se décline par l'accès pour tous aux services de santé, aux commerces, à la mobilité, à un logement de qualité, au tissu associatif et à un environnement préservé.

Au-delà de la qualité de vie, la ccScc souhaite prendre davantage en compte les enjeux globaux de développement durable : s'investir activement dans la lutte contre le réchauffement climatique, réduire la production de déchets ou encore favoriser la production d'énergie locale.

Bien que la dimension de l'efficacité énergétique soit largement partagée, consensuelle et renforcée par la définition de stratégies et de directives, il reste beaucoup de chemin à parcourir.

L'engagement déterminé de notre collectivité dans le programme TEPos démontre notre volonté de nous inscrire durablement dans cette approche audacieuse et collective. Pour gagner ce challenge, nous devons reconsidérer nos pratiques, nos modes de consommation d'énergie et changer nos comportements.

Les premières expériences témoignent de la volonté d'agir et de la pertinence de la démarche pour répondre aux défis qui se présentent à nous. Ces nouvelles pratiques permettront de redynamiser notre tissu économique, ressource vitale pour l'avenir de nos territoires ruraux. »

Qui pour accompagner ?

L'Agence Technique Départementale (ATD 71) et l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, dont la Communauté de Communes est membre fondateur dans le cadre de l'Entente, appuient techniquement et juridiquement la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise dans sa démarche pour devenir TEPos, en apportant une assistance au niveau de l'amélioration des bâtiments publics et pour le montage du dossier.

l'agence
technique départementale
de saône-et-loire

Dispositif TEPos piloté par l'ADEME et
la Région Bourgogne



Devenir Territoire à énergie positive : les actions déjà engagées

Une réflexion est engagée et les rencontres avec les différents partenaires permettent d'identifier des acteurs cibles et des axes de travail prioritaires pour notre territoire.

Les acteurs économiques

Travailler étroitement avec les acteurs économiques du territoire est une nécessité. Différents secteurs sont concernés :

L'agriculture, fortement développée sur notre territoire, est un axe de travail majeur. Développer le photovoltaïque sur les toitures agricoles, travailler autour de la biomasse valorisable dans les vignes, méthaniser les sous-produits agricoles sont des pistes d'actions envisagées. Ce travail se fera en partenariat avec le Vinipôle Sud Bourgogne, la Chambre de l'Agriculture, le Pôle production et consommations durables de l'ADEME...

L'artisanat: L'énergie est au cœur de l'activité de l'entreprise. Apprendre à mieux maîtriser ses dépenses, agir pour réduire ses consommations sont des axes à développer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Le commerce et l'industrie : Donner des outils et des solutions aux professionnels souhaitant s'engager dans une démarche de transition énergétique est un des objectifs à atteindre en lien avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Les particuliers

La précarité énergétique est une réalité sur le territoire de la Communauté de communes. Accompagner les particuliers dans **leur démarche de rénovation de l'habitat**, c'est d'abord leur donner les clés nécessaires en axant les actions sur : la communication autour des aides financières possibles, l'orientation vers les partenaires concernés, les bonnes pratiques à adopter...

La Communauté de communes participe financièrement au **programme « Habiter Mieux »** (à hauteur de 500 euros) pour les personnes éligibles et bénéficie du soutien de **l'Espace INFO → ÉNERGIE de Saône-et-Loire** qui apporte des conseils objectifs, indépendants et gratuits sur l'énergie.

Les collectivités

Les pré-diagnostic énergétiques établis par l'ATD vont être réalisés sur les bâtiments intercommunaux.

Cette étape permettra de dresser **une première évaluation des gisements d'économies d'énergie envisageables et d'engager des travaux visant à maîtriser davantage les consommations** (réductions des dépenses, diminution des Gaz à Effet de Serre...)

En adoptant une conduite exemplaire, la collectivité souhaite créer une dynamique et « entraîner » les autres communes dans cette démarche de territoire. A ce jour, plus de la moitié des communes se sont déjà engagées dans ce dispositif.

Notons qu'en 2013, la Communauté de Communes a intégré de nouveaux locaux (réaménagement de bâtiments anciens) et une chaufferie à granulés bois de 60 kW a été installée.

Zoom sur...

La ferme solaire de Bissey-sous-Cruchaud

Depuis fin 2009, la commune de Bissey-Sous-Cruchaud, le canton de Buxy, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise et l'association Synergie Côte Chalonnaise travaillent de concert au développement d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 6.5 MWc sur 13,5 hectares sur le site de la Chaume à Bissey-Sous-Cruchaud.

Ce parc photovoltaïque comprendra également un pôle de Recherche et Développement, un espace de formation et d'Education au Développement Durable principalement destiné aux scolaires ainsi qu'un aménagement touristique (Voie verte, chemin de GR...).



Plan de la future centrale photovoltaïque

Contacts

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Charline AMOROS – 03 85 45 82 96 –
environnement@ccscc.fr

Agence Technique Départementale :

Dominique CORDELIER - 03 85 67 72 38 –
d.cordelier@atd71.fr

Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne :

Guillaume FROUX – 03 85 73 09 59 –
g.froux@ausb.org